

ARCHIVES HISTORIQUES DE LA COMMISSION

COLLECTION RELIEE DES
DOCUMENTS "COM"

COM (78)629

Vol. 1978/0242

Disclaimer

Conformément au règlement (CEE, Euratom) n° 354/83 du Conseil du 1er février 1983 concernant l'ouverture au public des archives historiques de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (JO L 43 du 15.2.1983, p. 1), tel que modifié par le règlement (CE, Euratom) n° 1700/2003 du 22 septembre 2003 (JO L 243 du 27.9.2003, p. 1), ce dossier est ouvert au public. Le cas échéant, les documents classifiés présents dans ce dossier ont été déclassifiés conformément à l'article 5 dudit règlement.

In accordance with Council Regulation (EEC, Euratom) No 354/83 of 1 February 1983 concerning the opening to the public of the historical archives of the European Economic Community and the European Atomic Energy Community (OJ L 43, 15.2.1983, p. 1), as amended by Regulation (EC, Euratom) No 1700/2003 of 22 September 2003 (OJ L 243, 27.9.2003, p. 1), this file is open to the public. Where necessary, classified documents in this file have been declassified in conformity with Article 5 of the aforementioned regulation.

In Übereinstimmung mit der Verordnung (EWG, Euratom) Nr. 354/83 des Rates vom 1. Februar 1983 über die Freigabe der historischen Archive der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft und der Europäischen Atomgemeinschaft (ABl. L 43 vom 15.2.1983, S. 1), geändert durch die Verordnung (EG, Euratom) Nr. 1700/2003 vom 22. September 2003 (ABl. L 243 vom 27.9.2003, S. 1), ist diese Datei der Öffentlichkeit zugänglich. Soweit erforderlich, wurden die Verschlussachen in dieser Datei in Übereinstimmung mit Artikel 5 der genannten Verordnung freigegeben.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

BUDGET GENERAL

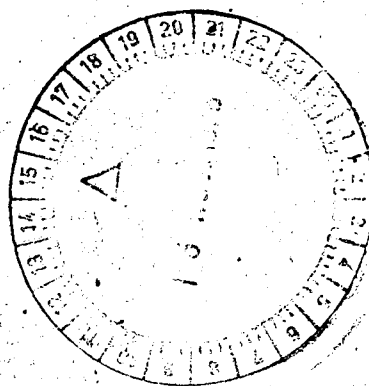
COM(78) 629 final

SECTION III - COMMISSION

Bruxelles, le 15 novembre 1978

VIREMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE

(dépenses non obligatoires)



COM(78) 629 final

BUDGET GENERAL

SECTION III - COMMISSION

VIREMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE

(Dépenses non obligatoires)

Virement n° 34/78

UCE

Du chapitre 100 - Crédits provisionnels

Au chapitre 32 - Dépenses ressortissant à la politique
énergétique

5.000.000
en paiement

art. 320 - Actions dans le domaine des hydrocar-
bures

15.000.000
en engagement

poste 3201 - Projets communs d'exploration d'hydro-
carbures

Conformément aux dispositions de l'article 21, paragraphe 4, du règlement financier, le contrôleur financier a visé cette proposition pour attester la disponibilité des crédits en date du 24.10.1978.

Justification

a) Aspects d'ordre juridique et opérationnel

Dans le cadre de la mise en oeuvre d'une politique d'approvisionnement énergétique de la Communauté, la Commission a proposé en date du 29 novembre 1974 un règlement concernant le soutien de projets communs d'exploration d'hydrocarbures (cf JO n° C/18/3 du 25 janvier 1975).

A la suite des orientations données par le Conseil du 26 juin 1975 et des résultats des travaux d'un groupe d'experts géologues, la Commission a apporté des amendements à sa proposition initiale et l'a assortie de mesures concrètes de soutien. Cette nouvelle proposition a été transmise au Conseil le 31 octobre 1977 (Doc. COM(77) 532 final).

Le Parlement européen, consulté par le Conseil sur la proposition modifiée de la Commission, s'est prononcé le 8 mai 1978. A la suite de cet avis, la Commission a modifié sa proposition de règlement-cadre. Cette modification a été transmise au Conseil le 8 août 1978 (Doc. COM(78) 383 final).

b) Situation budgétaire

Des crédits dissociés de 25 MUC pour engagement et de 9 MUC pour paiement ont été inscrits sur la ligne du poste 3201 "Projets communs d'exploration d'hydrocarbures" du budget pour l'exercice 1977. Ces crédits ont fait l'objet d'un report automatique sur l'exercice 1978.

Avec l'appui du Parlement européen, des nouveaux crédits de 15 MUCE pour engagement et de 5 MUCE pour paiement ont été réservés pour cette action et ont été inscrits au chapitre 100 du budget pour l'exercice 1978.

Vu l'état d'avancement de la procédure, il est peu probable de pouvoir procéder à des engagements pour des projets d'exploration d'hydrocarbures avant la fin de l'exercice 1978. Les crédits reportés de l'exercice 1977 tomberaient en annulation. Par contre, il est nécessaire de prévoir le report sur l'exercice 1979 des crédits de l'exercice 1978. Or, le report au budget de 19

des crédits inscrits au chapitre 100 du budget 1978 ne semble être possible - étant donné l'incertitude juridique qui subsiste au sujet des possibilités des reports à partir du chapitre 100 - que si ceux-ci ont été virés au préalable sur la ligne budgétaire ad hoc de l'exercice 1978.

En conséquence, afin d'éviter l'annulation des crédits de 15 MUCE en engagements et de 5 MUCE en paiement inscrits au chapitre 100 pour les projets communs d'exploration d'hydrocarbures, la Commission souhaite que la demande de virement de ces crédits soit examinée dans les meilleurs délais de manière à ce que son approbation par l'Autorité budgétaire puisse intervenir avant la fin de l'exercice 1978 et ce en vue du report ultérieur de ces crédits au budget de 1979.

**Situation des crédits du chapitre 100
à la date du 24 octobre 1978**

(en UCE)

	Crédits pour engagements	Crédits pour paiements
1. Dotation totale	56.393.800	39.225.300
2. Crédits déjà transférés par voie de virement sur les lignes budgétaires prévues	1.622.000	1.488.500
3. Crédits dont le virement est en instance de décision devant l'autorité budgétaire	6.379.100	6.379.100
4. Crédits encore inscrits au chapitre 100	48.392.700	31.357.700
<u>Dont :</u>		
Titre 1	2.079.500	2.079.500
Art. 210 et poste 2353 (fonctionnement)	614.000	614.000
Art. 282 - Institut des Communautés européennes pour l'analyse et la recherche économique	3.050.000	3.050.000
Art. 289 - Ecoles européennes (budgets supplémentaires pour l'exercice 1978)	1.082.000	1.082.000
* Poste 3201 - Projets communs d'exploration d'hydrocarbures	15.000.000	5.000.000
Poste 3351 - Crédits relatifs au projet "Fusion JET"	8.029.200	15.000.000
Poste 3358 - Retraitement des combustibles irradiés	1.000.000	1.000.000
Poste 3359 - Déclassement des installations nucléaires	500.000	500.000
Poste 3371 - Mise en oeuvre d'actions concertées	38.000	32.200
* Poste 3710 - Actions dans le domaine de l'aéronautique - recherches technologiques	15.000.000	1.000.000
1 Art. 390 - Actions de recherche dans le domaine technologique et industriel	2.000.000	2.000.000
	48.392.700	31.357.700